



Projet LEPP – Phase#2

« L'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale (ECI), un Levier d'Emancipation pour les Personnes en situation de Pauvreté ou de Précarité »

Janvier 2024 – décembre 2026

Termes de référence - Evaluation externe finale

SOMMAIRE

I.	L’ACTION A EVALUER ET LES ACTEURS IMPLIQUES	P 3
	1. Présentation du Secours populaire français (SPF)	p 3
	1.1 Mission et objectifs du Secours Populaire Français	
	1.2 Budget global, part relative au pays ou au domaine d’intervention concerné	
	1.3 Pratiques d’évaluation de façon générale	
	2. Descriptif de l’action à évaluer	p 6
	2.1 Contexte national et local	
	2.2 Origine et historique de l’action	
	2.3 Objectifs de l’action	
	2.4 Stratégie d’intervention / méthodologie	
	2.5 Bénéficiaires du projet	
	2.6 Organisation interne et partenariale	
	2.7 Présentation des activités et principaux résultats obtenus	
	2.8 Antécédents en matière de suivi-évaluation, programmation de l’action	
	2.9 Prise en compte du genre et des approches transversales dans le projet	
	2.10 Budget et plan de financement	
II.	L’EVALUATION	P15
	1. Justification de l’évaluation	p 15
	1.1 Origine de la demande	
	1.2 Attentes et objectifs pour le SPF	
	2. Objet de l’évaluation	p 15
	2.1 Délimitation de l’action à évaluer	
	2.2 Postulat fondateur de l’action	
	2.3 Questions et critères d’évaluation à mobiliser	
	3. Méthodologie	p 19
	3.1 Pour la mission	
	3.2 Pour les restitutions et rapports attendus	
	3.3 Rôle du SPF et de ses partenaires	
	4. Moyens	p 22
	4.1 Humains : expertise recherchée	
	4.2 Financiers	
	5. Condition de remise des offres	p 22
	6. Calendrier de la consultation et de réalisation de l’évaluation	p 24
	7. Modalités de candidatures	p 25
III.	Liste des annexes	P 25

I. L'ACTION A EVALUER ET LES ACTEURS IMPLIQUES

1) Présentation du Secours populaire français

Notre association

Jour après jour, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit ici comme ailleurs pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie.

Nous sommes populaires avant tout

Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, il est né en 1945 et a reçu pour héritage la riche tradition d'entraide. Depuis toujours, il promeut une relation d'égal à égal véritablement unique, basée sur des échanges mutuels d'apprentissage. S'il n'y a pas d'assistés au Secours populaire, c'est qu'il n'y a pas non plus d'assistants. Ceux qui reçoivent et ceux qui soutiennent sont les mêmes - et tous s'enrichissent mutuellement. L'accueil y est inconditionnel : on y rapproche des individus de toutes générations, de toutes origines sociales, culturelles ou religieuses.

Nous faisons fructifier les talents et le sens de l'initiative

Le Secours populaire accueille tous les talents, parce que tous sont utiles. L'association intervient dans toutes les dimensions de la détresse humaine. C'est ce que proclame sa devise : « Tout ce qui est humain est nôtre ». Pour ce faire, elle valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action : au Secours populaire, personne n'attend qu'on lui dise quoi faire et chacun s'inscrit librement dans une dynamique collective. Ses animateurs-collecteurs bénévoles se mobilisent pour collecter des ressources sous toutes ses formes, lesquelles constituent l'essentiel de ses moyens pour développer la solidarité. Tous sont des collecteurs unis par un élan commun.

Nous donnons à chacun le pouvoir d'agir

Ainsi, partout dans le monde entier, le Secours populaire rend possible la solidarité. Animateurs-collecteurs bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action, à s'émanciper, à vivre la solidarité au sein d'une association chaleureuse, naturellement ouverte, où la convivialité est toujours présente.

Partout, nous agissons sur le terrain

Le Secours populaire est présent partout sur le terrain. Au bout de la rue, mais aussi au bout du monde, il agit. En France, l'organisation de l'association est décentralisée et chaque animateur-collecteur bénévole peut ainsi agir : actions d'urgence, actions dans la durée, accompagnement global, sur les plans matériel, alimentaire, médical, moral, juridique, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que de l'accès au droit, à la culture et aux loisirs, au numérique, etc.

Mais il ne saurait y avoir de frontières infranchissables entre les êtres humains. Aussi, dès qu'un drame humain se produit en Europe ou dans le monde, un appel aux dons est lancé et des aides sont apportées pour répondre au plus vite aux besoins. Mais là encore, pallier les problèmes nés de ces situations d'urgence ne suffit pas. C'est donc l'avenir qui est aussi envisagé, en concertation avec les partenaires locaux partageant les mêmes valeurs que notre association. Ce sont eux les mieux à même d'identifier les besoins des populations dans le respect de leur culture. Ils peuvent ainsi agir efficacement et dans la durée.

Nous sommes des rassembleurs

Le Secours populaire est engagé pour un monde plus juste et plus solidaire. Enfant de la Résistance, le Secours populaire est lucide sur les obstacles, il est clairement désireux de peser sur les conséquences, sa façon d'y contribuer est d'inviter chacune et chacun à y prendre part en s'abstenant de tout clivage : il rassemble et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

Nos valeurs

Depuis les origines du mouvement, le Secours populaire s'est distingué par ses valeurs et ses savoir-faire uniques : association populaire, elle a été créée pour faire vivre la solidarité en permettant à chacun de s'émanciper dans une démarche d'éducation populaire et trouver sa place de citoyen.

La réciprocité

"Celui qui donne est celui qui reçoit". La réciprocité, c'est notre manière de vivre notre action et nos relations, en luttant contre les discriminations de toute nature, partout dans le monde. Nous sommes tous des êtres libres qui s'enrichissent mutuellement.

La confiance

Nous avons confiance. En nos animateurs-collecteurs bénévoles, nos partenaires, et, ici comme ailleurs, en tous ceux qui agissent avec nous. La confiance, c'est l'optimisme, la conviction que rien n'est impossible. C'est aussi notre convivialité caractéristique : nous sommes heureux d'être ensemble. Cela se voit, cela se ressent.

L'indépendance

L'indépendance c'est, pour notre association, l'assurance d'être libre de toute attache, affiliation partisane ou tutelle de toute sorte grâce au financement essentiellement assuré par la collecte des dons animée par nos animateurs-collecteurs bénévoles.

L'indépendance, c'est aussi notre manière d'accueillir de façon inconditionnelle toutes les personnes que nous aidons, comme celles qui les soutiennent, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses et leurs conditions sociales.

Notre organisation

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée. En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs.

Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper dans une démarche d'éducation populaire.
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités et fédérations disposent ainsi d'une autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques avec un rattachement aux statuts nationaux.

Les donateurs

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quels que soient la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à participer à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les animateurs-collecteurs bénévoles, pivots du mouvement

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, 90 000 « collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...
- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre.

En toute logique, ce sont naturellement les acteurs majeurs de ce mouvement. Ils disposent d'un droit de vote pour élire leurs dirigeants, représentent l'association là où ils sont et mettent en œuvre les orientations et la politique financière de l'association, décidées lors des congrès organisés tous les deux ans. Une carte de « collecteur-bénévole » leur est remise par le Secrétariat national sur proposition du comité ou de la fédération. Elle est renouvelée tous les deux ans lors du congrès national.

Les antennes

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe de collecteurs-bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité agréé par la fédération, association loi 1901 déclarée en préfecture comme partie prenante de l'Association nationale reconnue d'utilité publique, est la base de l'organisation et le garant de l'indépendance du Secours populaire.

Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes. Il est dirigé par un bureau élu lors des assemblées générales

Les fédérations

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle développe les actions du Secours populaire sur la commune d'implantation de son siège et sur le département là où il n'y a pas de comité. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

L'Association nationale

L'Association nationale est une union regroupant les fédérations et les comités. Développant en permanence les structures et l'audience du Secours populaire, elle assure à ce titre la représentation du mouvement auprès des médias, des organisations, entreprises et pouvoirs publics nationaux, européens et mondiaux. Garante du respect de ses orientations, elle impulse et accompagne la mise en œuvre des décisions des assemblées générales et congrès. Elle anime également le réseau décentralisé et vient en soutien des actions conduites dans les domaines de la communication, du droit, de la gestion, de l'animation...

Elle a pour objet particulier de coordonner l'ensemble des activités de solidarité et de centraliser les résultats des activités et les bilans financiers. Elle s'assure enfin en permanence que tous, au sein de l'association, pratiquent bien la solidarité dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, donc qu'ils accueillent et émancipent bien toute personne de bonne volonté, enfant, jeune ou adultes, de toute condition, quelles que soient ses opinions.

Les directions

L'élaboration collective est le principe moteur qui gouverne toutes les actions, quel que soit l'échelon considéré. La direction nationale est assurée par le Comité national, essentiellement chargé d'accompagner et de veiller à la bonne application des orientations validées durant les congrès et par un Conseil d'Administration garant de la reconnaissance d'utilité publique. La direction des comités est assurée par un bureau et celles des fédérations par un comité départemental. Les directions sont toutes constituées d'animateurs-collecteurs bénévoles.

Intégration de l'approche genre dans les actions du SPF et le projet

Le SPF intègre la question du genre à l'ensemble de ses activités, son outil de gestion PopAccueil lui permet de mieux connaître le profil des personnes aidées et d'ajuster les actions de solidarité prodiguées, notamment en matière de genre. En 2025, PopAccueil recense 743.499 personnes, dont 52,9% étaient des femmes, représentant 301.121 ménages. On note une représentation importante de familles monoparentales dont le référent est une femme (61,5% en 2024).

A travers son approche généraliste, le SPF utilise différents leviers pour œuvrer pour l'égalité femme-homme, renforcer la place des femmes dans leur environnement, faire évoluer les mentalités (en permettant l'accès aux sports, aux vacances, à la culture, la prise de responsabilités associatives des femmes comme levier d'émancipation). Dans le monde, le SPF mène des programmes de développement en lien avec des associations locales pour permettre aux femmes d'acquiescer une autonomie, le respect de leurs droits et de leur dignité.

1.1. Budget global et part relative au pays ou au domaine d'intervention concerné

Budget global affecté aux solidarités en France en 2024 : 402 M€

Budget global affecté à la solidarité internationale en 2024 : 24 M€

1.2. Pratiques d'évaluation de façon générale

Depuis plusieurs années, les démarches d'études, de mesure et de valorisation des effets de nos actions prennent de plus en plus d'ampleur au SPF, avec un double objectif de valorisation et de d'amélioration des pratiques en lien avec tous les échelons de l'association.

Au niveau de son activité en métropole, ces dernières années, le Secours populaire français a ainsi piloté plusieurs études externes permettant de mesurer les effets de ses actions, parmi lesquelles : l'évaluation finale de la phase 1 du projet " L'ECSI, un Levier d'Emancipation pour les personnes en situation de Pauvreté ou de Précarité" (2022), une évaluation portant sur la « Mesure de l'utilité sociétale des villages « copain du Monde » (2022) ou encore une étude portant sur "Les effets des vacances pour les personnes aidées par le Secours populaire français (enfants et familles)" (2024)

Au niveau de son activité internationale, le Secours populaire français commande régulièrement des évaluations intermédiaires et/ou finales pour répondre aux exigences des bailleurs.

Il s'agira ici de la seconde étude du SPF portant spécifiquement sur un projet d'ECSI et faisant le lien entre l'action locale et l'international, piloté au niveau national en partenariat avec des fédérations pilotes et co-financé par l'AFD.

2) Descriptif de l'action à évaluer

Remarque : dans ce dossier, la dénomination « les personnes » fait référence aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

Profondément attaché à la notion de « pouvoir d'agir », le Secours populaire français développe depuis de nombreuses années des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) fondées sur les principes de l'éducation populaire, principalement destinées aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Cette démarche s'est formalisée en 2020 à travers le projet LEPP – "L'ECSI, un levier d'émancipation pour les personnes en situation de pauvreté ou de précarité", soutenu par l'Agence française de développement (AFD). Une première phase du projet, mise en œuvre entre 2020 et 2023 avec 12 fédérations pilotes, a fait l'objet d'une évaluation confirmant la pertinence de l'approche et formulant des recommandations pour son renforcement et son déploiement à plus large échelle.

Dans la continuité de cette première phase, le projet LEPP #2¹ (2024-2026) vise à consolider, structurer et amplifier les actions d'ECSI au sein du réseau du Secours populaire français. Déployée désormais dans 19 départements, dont 11 nouveaux, cette seconde phase a pour ambition d'améliorer la qualité de la sensibilisation des personnes aux enjeux de la solidarité internationale et aux Objectifs de développement durable, de renforcer leur participation à la construction d'une solidarité populaire mondialisée et d'accompagner le changement d'échelle de la démarche. La présente évaluation porte spécifiquement sur cette phase 2 et s'inscrit dans une logique de continuité évaluative, en analysant notamment la prise en compte des enseignements et recommandations issus de l'évaluation de la phase 1.

2.1. Contexte national et local

Le projet LEPP est mis en œuvre en France métropolitaine et plus spécifiquement dans les 19 départements suivants : Ain, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Calvados, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Loire, Manche, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Sarthe, Seine-et-Marne, Tarn, Haute-Vienne, et de Seine-Saint-Denis.

Ces dernières années, le contexte social et économique en France a été marqué par une succession de crises et de tensions ayant un impact durable sur la cohésion sociale. La crise sanitaire liée à la Covid-19, les conflits armés aux répercussions géopolitiques et sociales larges (notamment la guerre en Ukraine et les guerres au Moyen-Orient), ainsi que la dégradation du pouvoir d'achat liée à l'inflation, ont contribué à accroître les situations de pauvreté et de précarité. Ces évolutions renforcent les inégalités, nourrissent les sentiments d'insécurité et d'anxiété, et favorisent des dynamiques de repli, de segmentation sociale et de fragilisation du vivre-ensemble.

¹ Projet LEPP#2 : « L'ECSI, Un levier d'émancipation pour les personnes en situation de Pauvreté ou de Précarité – phase 2 »

Dans ce contexte, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se heurte à des enjeux croisés. L'augmentation du nombre de personnes en difficulté (selon l'enquête 2025 de l'INSEE sur la pauvreté en France, 9 millions de personnes sont en situation de pauvreté, représentant 13,5 % de la population) intensifie la pression sur les dispositifs de réponse aux besoins essentiels, tandis que les fractures sociales, l'isolement et la défiance renforcent la nécessité de démarches favorisant l'engagement bénévole, la participation des personnes en situation de précarité et le développement de leur pouvoir d'agir, comme leviers d'émancipation. Les dynamiques observées au sein des fédérations du Secours populaire français soulignent l'importance de consolider les liens entre solidarités locales et internationales et de s'appuyer sur les fondements de l'éducation populaire pour encourager la mise en mouvement de toutes et tous dans une solidarité mondialisée.

Les fédérations départementales du Secours populaire français se sont toujours mobilisées pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur leurs territoires, en lien avec les actions de solidarité conduites à l'international avec leurs partenaires. Ces initiatives, qui ne sont pas toujours formalisées comme relevant du champ de l'ECSI, s'inscrivent néanmoins dans une logique de mise en relation des enjeux locaux et globaux. Elles mobilisent différents types d'acteurs, notamment associatifs, éducatifs, culturels ou sportifs, et s'appuient sur des dynamiques collectives à l'échelle des territoires.

Dans ce cadre, depuis 2020, le Secours populaire français a engagé à travers le projet LEPP une démarche visant à structurer et à consolider ces pratiques, en prenant appui sur l'implication des personnes accompagnées par l'association, leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs réseaux relationnels. La première phase du projet (2020 – 2023) a constitué un cadre d'expérimentation de cette démarche au sein de 12 fédérations, permettant d'observer les conditions de mise en œuvre d'actions reposant sur l'intégration d'action de sensibilisation à la solidarité internationale et aux ODD² aux actions "quotidiennes" du SPF, la mise en mouvement des personnes aidées à la solidarité et l'articulation entre solidarités locales et internationales. Ces éléments ont contribué à alimenter la réflexion sur les modalités de déploiement et de structuration de la démarche dans le temps.

2.2. Origine et historique de l'action

Le projet LEPP s'inscrit dans un processus de réflexion engagé par le Secours populaire français (SPF) depuis plusieurs années autour de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). À la suite d'un premier dépôt de projet auprès de l'Agence française de développement en 2016, non retenu en phase de sélection, le SPF a engagé un travail de fond visant à affiner et à consolider son approche. Cette phase de maturation s'est appuyée sur différents travaux internes, notamment des états des lieux des actions d'ECSI conduites au sein du réseau entre 2012 et 2019, les réflexions menées par le groupe de travail « Monde » national, ainsi que sur des expériences locales déjà existantes dans plusieurs fédérations. Les actions conduites par le Spf en Outre-Mer, avec ses partenaires locaux, a fait apparaître ces territoires comme une illustration du "croisement des solidarités" entre le local et l'international. Bien qu'étant français, ces territoires peuvent ainsi apparaître comme préfigurateurs de situations pouvant se produire dans l'Hexagone (en matière de changement climatique, de migrations, d'accès aux droits et de place des services publics...). De la même manière, le développement des village copain du monde, vecteur d'interculturalité et permettant d'agir "ici et là-bas" a également concouru à la réflexion du projet LEPP.

Ce travail a conduit au choix de développer un projet d'ECSI centré prioritairement sur les personnes en situation de pauvreté ou de précarité, un public peu destinataire des actions d'ECSI portées par les acteurs du secteur. Ce positionnement repose sur à un double constat : d'une part, ces personnes sont souvent perçues comme des bénéficiaires de l'aide plutôt que comme des acteurs de la solidarité, et d'autre part, elles sont souvent considérées comme difficiles à mobiliser par les dispositifs classiques de sensibilisation. Or, le SPF dispose d'atouts spécifiques pour répondre à ces enjeux, en particulier son maillage territorial, son ancrage local, et la relation de proximité et de confiance construite avec les personnes aidées au sein de ses structures.

La première phase du projet LEPP a permis d'expérimenter et de structurer cette démarche. Elle s'est appuyée sur les principes de l'éducation populaire et sur la mise en mouvement des personnes, en valorisant leurs savoirs, leurs expériences et leur engagement au sein de dynamiques collectives. Cette phase a contribué au développement d'outils, de méthodes et de pratiques visant à renforcer les liens entre solidarités locales et internationales et à favoriser la participation des personnes aux actions de solidarité.

² Objectifs du développement durable

À partir des enseignements tirés de cette première phase, le projet est entré, depuis 2024, dans une seconde phase visant à consolider et à diffuser la démarche à une échelle élargie. Le projet LEPP #2 s'inscrit ainsi dans une logique de renforcement des dynamiques existantes, d'amélioration de la qualité des actions d'ECSI et de changement d'échelle au sein du réseau, et en cohérence avec les orientations du SPF en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, d'accueil inconditionnel, de solidarité universelle et de promotion de l'engagement bénévole comme levier d'émancipation.

2.3. Objectifs de l'action

L'objectif global du projet LEPP#2 est d'amplifier l'émancipation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, en s'appuyant sur les démarches d'ECSI et sur leur engagement dans des actions de solidarité locale et/ou internationale.

Dans la continuité de la phase 1, le projet s'inscrit dans les fondements de l'éducation populaire, entendue comme une démarche favorisant le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif. En renforçant la qualité des actions d'ECSI et en élargissant leur diffusion, le projet vise à permettre aux personnes concernées de prendre une part active à la construction d'une société plus juste et plus solidaire.

Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques :

- OS1 – Sensibilisation : Améliorer la qualité de la sensibilisation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité aux enjeux de la solidarité internationale et aux Objectifs de développement durable (ODD), et sensibiliser de nouvelles personnes.
- OS2 – Participation et engagement : Améliorer la qualité de la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité à la construction d'une solidarité populaire mondialisée, et accompagner de nouvelles personnes dans des démarches d'engagement et de participation active.
- OS3 – Changement d'échelle et diffusion : Accompagner le changement d'échelle de la démarche d'ECSI au sein du Secours populaire français et favoriser sa diffusion en externe, en s'appuyant sur les outils, méthodes et enseignements issus du projet.

Ces objectifs s'inscrivent dans plusieurs enjeux structurants pour le Secours populaire français :

- Un enjeu de renforcement du pouvoir d'agir et de mise en mouvement des personnes : Le projet repose sur l'hypothèse que l'engagement bénévole et la participation solidaire constituent un levier d'émancipation sociale et citoyenne pour les personnes en situation de pauvreté ou de précarité.
- Un enjeu de développement et d'articulation des solidarités locales et internationales : Le projet LEPP#2 vise à consolider les pratiques favorisant les résonances entre les actions menées sur les territoires en France et celles conduites à l'international, en renforçant leur cohérence et leur lisibilité (à titre d'exemple on peut citer le programme [« Coopérer Autrement en Acteurs de Changement » - l'expérience du Salvador pour lutter contre la précarité alimentaire en France](#) – porté par le SPF avec le soutien du CFSI, qui s'inscrit dans cette même démarche).
- Un enjeu de structuration, de diffusion et de reconnaissance de la démarche : Le projet contribue à documenter, valoriser et diffuser des pratiques d'ECSI impliquant des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, participant ainsi à un changement de regard sur leur place et leur rôle dans les actions de solidarité.

2.4. Stratégie d'intervention / méthodologie

Mode opératoire

Le projet LEPP#2 s'inscrit en continuité et dans la même logique d'action que la phase I. Cette dernière s'est appuyée sur l'expérimentation d'une typologie d'actions par 12 fédérations pilotes et son essaimage sur d'autres départements. Le projet a également fait l'objet d'une communication à l'ensemble du SPF et à d'autres réseaux de l'ECSI, de l'éducation populaire et de l'aide sociale institutionnelle. Ce mode opératoire a été maintenu sur cette seconde phase, en intégrant les apprentissages de la phase I et en assurant leur transmission via le réseau des fédérations référentes et leur prise en compte par l'ensemble des fédérations partenaires du projet.

L'animation nationale du projet s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, qui se traduit par une démarche d'analyse réflexive. Celle-ci se matérialise par la prise en compte des difficultés rencontrées et la mise en place de mesures correctives tout au long du projet. Le projet LEPP#2 s'appuie ainsi sur une co-construction collective poussée et nourrie par des méthodes d'animation prenant appui sur les démarches d'intelligence collective et de pédagogies actives.

Méthodologie

Ancrant sa pratique dans les principes de l'éducation populaire et se retrouvant dans la définition de l'ECSI défini dans la charte Educasol, le SPF favorise la co-construction à tous les niveaux du projet.

- Fédérations partenaires (équipes d'animation) : Les fédérations partenaires jouent un rôle central dans la mise en œuvre du projet. Les 8 fédérations référentes, déjà engagées lors de la phase 1, ont contribué à la refonte du cadre des plans d'actions et accompagnent les fédérations entrantes dans l'élaboration et le déploiement de leurs démarches. Le projet repose sur une logique d'apprentissage entre pairs, favorisée par la co-animation d'espaces d'échanges et de capitalisation. Des formations et des outils d'appui co-construits avec les fédérations visent à garantir la cohérence de la démarche. À l'issue du projet, les fédérations auront renforcé leurs compétences pour animer la démarche ECSI et accompagner les bénévoles sur leurs territoires.
- Bénévoles : Dans la seconde phase du projet, les bénévoles à tous les niveaux des structures départementales (fédérations, comités, antennes) constituent un public cible à part entière, en tant que relais de la démarche. Le développement d'outils et d'une offre de formation adaptée vise à renforcer leurs capacités à sensibiliser les personnes en situation de pauvreté ou de précarité aux enjeux de la solidarité internationale et aux ODD, ainsi qu'à les accompagner dans leur mise en mouvement. À l'issue du projet, les bénévoles auront renforcé leurs compétences et leur capacité à animer et diffuser la démarche ECSI sur leurs territoires.
- Personnes en situation de pauvreté et de précarité (femmes et hommes) : Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité constituent le public central du projet. Celui-ci s'appuie sur une démarche participative visant à favoriser leur autonomisation et leur émancipation à travers l'action collective. En prenant appui sur la sensibilisation aux enjeux de la solidarité internationale et aux Objectifs de développement durable, le projet accompagne les personnes dans leur mise en mouvement solidaire et encourage l'évolution vers des formes d'engagement plus actives.
- Enfants (filles et garçons) : Les enfants constituent un public prioritaire du Secours populaire français, représentant une part importante des personnes accompagnées. Le projet s'appuie sur le mouvement « Copain du Monde » pour proposer aux enfants un cadre d'apprentissage et d'action adapté, fondé sur les principes de l'éducation populaire. À travers des actions favorisant la découverte et l'expérimentation des valeurs de solidarité, le projet vise à renforcer leur participation active et à développer leurs capacités à agir collectivement.
- Jeunes (femmes et hommes) : Les jeunes constituent un public stratégique du projet. Les actions menées visent à renforcer leurs connaissances, capacités et compétences afin de favoriser leur participation à la vie citoyenne et associative. En s'appuyant sur une approche participative, le projet permet aux jeunes de s'engager concrètement dans des actions collectives de solidarité et de citoyenneté.
- Migrants – réfugiés (hommes et femmes) : Le projet s'adresse également aux personnes migrantes et réfugiées accompagnées par le Secours populaire français, dans le cadre d'un accueil universel et inconditionnel. Du fait de leurs parcours et de leur lien concret aux enjeux internationaux, les actions d'ECSI trouvent une résonance particulière auprès de ce public. Le projet vise à valoriser leur parole et leur expérience, notamment dans une perspective de lutte contre les discriminations et de promotion du vivre-ensemble, et à s'appuyer sur leur mobilisation comme levier de sensibilisation aux interconnexions entre problématiques locales et globales.

Principes d'action

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la seconde phase du projet LEPP s'inscrivent dans la continuité des principes d'action définis et expérimentés lors de la phase 1. Elles reposent sur l'ancrage des démarches de sensibilisation et d'engagement dans les activités quotidiennes des fédérations, qu'elles soient conduites dans ou en dehors des locaux du Secours populaire français, ainsi que lors des temps forts des campagnes et mobilisations nationales.

La sensibilisation à la solidarité internationale et aux ODD, ainsi que l'accompagnement vers l'engagement, s'articulent autour de quatre axes structurants, formalisés dès la phase 1 et reconduits en phase 2 :

1. S'exprimer - actions favorisant l'expression et la valorisation de la parole des personnes en situation de pauvreté ou de précarité
2. Collecter - participation à des actions de collecte en faveur de projets de solidarité
3. Transmettre - engagement des personnes accueillies dans l'animation de temps de sensibilisation
4. Participer - participation des personnes accueillies dans des projets de solidarité

Ces axes constituent, à des degrés divers, des leviers d'émancipation et de développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Les principes d'action du projet visent ainsi à s'appuyer sur la sensibilisation pour susciter l'envie d'agir et accompagner les personnes, quel que soit leur âge ou leur genre, vers des formes d'engagement bénévole solidaire. Cette approche s'inscrit en cohérence avec les orientations stratégiques du Secours populaire français et avec les priorités nationales visant à favoriser l'appropriation, la compréhension et la participation des citoyens aux enjeux du développement durable.

Enfin, la mise en œuvre des actions au niveau départemental s'appuie, lorsque cela est pertinent, sur des partenariats avec des acteurs locaux issus de différents champs (éducatif, culturel, social, institutionnel ou associatif). Ces coopérations contribuent à la diffusion des principes de l'ECSI, à leur appropriation par de nouveaux acteurs et au renforcement de dynamiques de solidarité à l'échelle des territoires.

2.5. Bénéficiaires du projet

Personnes en situation de pauvreté ou de précarité (femmes et hommes / adultes, jeunes et enfants)

Les personnes en situation de pauvreté ou de précarité accompagnées par le Secours populaire français constituent les bénéficiaires directs principaux du projet. Sur la période 2024-2026, le projet vise à toucher 80 000 personnes, dont 64 000 seront sensibilisées aux enjeux de la solidarité internationale et des Objectifs de développement durable, et 3 200 accompagnées vers des formes d'engagement bénévole solidaire. Les actions s'adressent à l'ensemble des personnes aidées par l'association, dans les lieux d'accueil comme en dehors, la participation reposant sur le volontariat et sur une relation de confiance construite dans la durée. Les effets du projet bénéficient également de manière indirecte à l'entourage familial et social des personnes concernées.

Bénévoles du Secours populaire français (femmes et hommes / adultes, jeunes et enfants)

Les bénévoles constituent à la fois des bénéficiaires directs du projet et des acteurs relais essentiels de sa mise en œuvre. Conformément aux enseignements de l'évaluation de la phase 1, la phase 2 intègre pleinement les bénévoles comme cible à part entière du projet. 226 bénévoles et salariés du SPF bénéficient ainsi d'actions de formation et de sensibilisation à l'animation d'actions d'ECSI. Par leur rôle au contact direct des personnes accompagnées, les bénévoles contribuent à la diffusion de la démarche, à la sensibilisation des publics et à l'accompagnement vers l'engagement, renforçant la structuration de dynamiques collectives sur les territoires.

2.6. Organisation interne et partenariale

L'Association nationale du Secours populaire français (AN) coordonne le projet LEPP #2, en assure le pilotage général, le suivi de la mise en œuvre et le respect des engagements. Elle accompagne les 19 fédérations partenaires du projet, renforce leurs capacités, anime les espaces d'échanges nationaux, et assure les travaux de capitalisation ainsi que la diffusion des enseignements du projet. Elle mutualise et met à disposition des outils et méthodes communs et assure le lien avec les réseaux nationaux et internationaux de l'ECSI, de l'éducation populaire et de l'aide sociale.

Le projet est mis en œuvre par **19 fédérations départementales** - partenaires du projet-, dont 8 fédérations référentes issues de la phase 1 et 11 fédérations entrantes. Les fédérations référentes accompagnent leurs pairs dans la compréhension de la démarche ECSI et la conception de plans d'action adaptés, selon une logique d'apprentissage entre pairs. Les fédérations partenaires déploient les actions sur leurs territoires, en lien avec les personnes accompagnées, et contribuent à l'essaimage de la démarche au sein du réseau. La phase 2 vise également à renforcer les partenariats locaux externes afin d'ancrer les actions d'ECSI dans les territoires et d'en favoriser la diffusion.

Certaines activités du projet dépassent par ailleurs le cadre des seules fédérations partenaires et s'adressent à l'ensemble du réseau du SPF, notamment à travers des actions de formation, ainsi qu'aux partenaires du SPF en Outre-mer, en Europe et dans le reste du monde.

2.7. Présentation des activités et principaux résultats obtenus

La tranche 1 du projet LEPP a été fortement impactée par la crise du Covid-19. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales ont eu de nombreuses répercussions sur l'activité du SPF, la vie des fédérations et la mise en œuvre du projet : augmentation du nombre de personnes accueillies, adaptation des équipes bénévoles et besoin d'accompagnement en découlant, modification des conditions d'aide des personnes en situation de pauvreté ou de précarité dans les locaux, difficulté à mobiliser les personnes, difficultés à se déplacer sur certaines périodes, annulation ou report de certaines activités, contraintes sur les conditions de voyages impactant les rencontres avec les partenaires du monde et d'outre-mer... L'ensemble de ces incidences, détaillées dans le rapport intermédiaire du projet (en annexe 2) a amené le SPF à étendre la tranche 1 de 4 mois, soit jusqu'à décembre 2021.

L'association nationale et les 12 fédérations pilotes ont cherché à s'adapter et se sont emparées de tous les espaces possibles pour conduire les activités. Les résultats de la première tranche semblent de ce fait encourageant pour la suite du projet.

La seconde phase du projet LEPP (2024-2026) s'inscrit dans la continuité des acquis de la phase 1 et vise à renforcer la qualité des actions d'ECSI et leur déploiement à une échelle élargie. La première année de mise en œuvre de cette phase 2 a été marquée par une forte mobilisation des fédérations partenaires, y compris des fédérations entrantes, qui se sont engagées rapidement dans le déploiement des activités, en s'appuyant sur l'accompagnement des fédérations référentes. Sur cette première année, les indicateurs d'activités et de résultats (détaillés dans le rapport intermédiaire en annexe 2) ont, pour la plupart, été atteints ou dépassés, traduisant une appropriation effective de la démarche. La priorité donnée à la sécurisation du partenariat et à l'accompagnement des fédérations nouvellement intégrées a entraîné le report de certaines activités de capitalisation, prévues sur la tranche 2.

Le projet est structuré autour de trois objectifs spécifiques, déclinés en activités et résultats attendus présentés ci-après, conformément à la NIONG et au cadre logique (annexe 1).

Résultat 1.1 : 11 nouvelles fédérations s'inscrivent dans le projet en s'appuyant sur un transfert de compétences de fédération à fédération et un accompagnement de l'AN

- *Activité 1.1.1 : Animation par l'AN d'espaces d'échanges de pratiques favorisant l'apprentissage entre pairs*
- *Activité 1.1.2 : Identification des compétences transférables et animation par l'association nationale d'un réseau de fédérations « référentes » constitué de fédérations de la phase I.*
- *Activité 1.1.3 : Dans une logique de pair à pair, accompagnement des nouvelles fédérations dans le déploiement du projet sur leurs territoires, par les fédérations référentes.*
- *Activité 1.1.4 : Formation des acteurs du projet*
 - A ce stade du projet, les activités d'échange entre pairs et de formation des acteurs sont bien avancées. Les fédérations « référentes » se sont emparées de leur rôle d'ambassadrices de l'ECSI et accompagnent les fédérations entrantes. Des sessions de formation, des pause-café LEPP et une réunion d'échange entre pairs (Journées LEPP) restent encore à conduire.

Résultat 1.2 : Des actions permettant de sensibiliser les personnes aux enjeux de la SI et aux ODD sont mises en place sur de nouveaux territoires et une approche plus qualitative est déployée.

- *Activité 1.2.1 : Création ou adaptation, avec l'appui des fédérations référentes, d'outils d'ECSI thématiques favorisant la compréhension de l'approche France/Monde et adaptés au public cible.*
 - Le travail sur le guide est bien avancé et dans sa phase de finalisation. Il est coconstruit avec des fédérations et repose sur un important travail d'interviews d'acteurs du projet.
- *Activité 1.2.2 : Mise en place, par les fédérations, d'actions de sensibilisation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, en prenant appui sur les temps forts rythmant les campagnes du SPF et en prenant appui sur les PASS et les LSS.*
- *Activité 1.2.3 : Expérimentation de nouvelles formes d'actions permettant d'aller plus loin dans la sensibilisation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, notamment autour des thématiques transversales et des résonances France/Monde.*
 - A ce stade du projet, toutes les fédérations parties-prenantes mettent en place des actions de sensibilisation à la SI et aux ODD.

Résultat 2.1 : Le pouvoir d’agir des personnes en situation de pauvreté ou de précarité (adultes) est renforcé.

- *Activité 2.1.1 : Amplification de l’accompagnement des adultes dans leurs démarches d’engagement bénévole*
- *Activité 2.1.2 : Mise en œuvre d’actions d’accompagnement basées sur les effets leviers identifiés en phase 1 et favorisant un engagement plus qualitatif des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.*
 - Plusieurs échanges entre pairs ont été réalisés autour de la question de la mise en mouvement des personnes, de leur accompagnement vers l’engagement et du suivi des parcours d’engagement. Ces problématiques sont par ailleurs abordées de manière systématique lors des Pause-café LEPP. L’ensemble de ces questions restent néanmoins des enjeux pour la suite du projet.

Résultat 2.2 : Les publics enfants et jeunes montent en compétences dans le champ de l’engagement solidaire

- *Activité 2.2.1 : Amplification de l’accompagnement des enfants dans leurs démarches d’engagement bénévole*
- *Activité 2.2.2 : Amplification du déploiement d’actions d’ECSI co-construites avec les jeunes sur les territoires du projet*
 - La majeure partie des fédérations du projet ont pu intégrer la conduite d’actions de sensibilisation et d’engagement avec les enfants et/ou les jeunes. La [JOV nationale 2025](#) organisée à l’occasion des 80 ans du Spf et qui a rassemblé 40 000 enfants sur le Champ de Mars à Paris, a été un moment phare de l’appropriation de l’ECSI par les enfants copain du Monde. Les dynamiques identifiées en tranche 1 continuent d’être portées sur les territoires.
- *Activité 2.2.3 : Création et déploiement d’une formation à destination des enfants intégrant un volet SI/ECSI*
 - Le travail de création de la formation est en cours.

Résultat 3.1 : Les actions permettant la sensibilisation et l’engagement bénévole des personnes en situation de pauvreté ou de précarité sont capitalisées et participent à l’appropriation de la démarche par l’ensemble de l’association.

- *Activité 3.1.1 : Création par les fédérations référentes d’un « kit ECSI » permettant de porter la démarche vers tous les échelons du SPF*
 - Le travail de conception du kit ECSI (ou mallette) est en cours et repose sur une co-construction avec un groupe de travail réunissant plusieurs fédérations.
- *Activité 3.1.2 : Organisation de temps d’animation permettant l’appropriation et la diffusion de la démarche dans le réseau*
 - Deux journées nationales ont été organisées depuis le début du projet. Une troisième est prévue d’ici la fin de ce dernier. L’ECSI a par ailleurs été intégré dans les questionnements des instances d’animation des réseaux de bénévoles jeunes et enfants (CDM).
- *Activité 3.1.3 : Atelier de capitalisation collective des approches qualitatives dans l’objectif de mieux partager et de les dupliquer sur les territoires*
 - Cet atelier reste à conduire.

Résultat 3.2 : Les bénévoles du projet – dont les personnes en situation de pauvreté ou de précarité mises en mouvement - participent à la valorisation des apprentissages du projet du local à l’international

- *Activité 3.2.1 : Partage des apprentissages du projet avec les partenaires du monde, d’Europe et d’Outre-mer.*
- *Activité 3.2.2 : Partage des apprentissages du projet au niveau national*
 - Différents temps d’échanges ont été organisés en tranche 2 pour partager autour des apprentissages du projet et mettre en regard les pratiques avec des partenaires d’Europe et d’Outre-mer, à l’occasion de temps forts du SPF (Congrès national 2025) ou spécifiques au projet (Journées nationales ECSI). Les espaces de rencontre entre acteurs nationaux sont par ailleurs des lieux permettant ce partage avec des acteurs au niveau national. Ces activités continueront d’être menées sur les derniers mois du projet.
- *Activité 3.2.3 : Partage des apprentissages du projet au niveau local*
 - Au niveau local, les fédérations continuent de développer leur réseau partenarial. Un travail de cartographie des partenaires est en cours, qui prend appui sur les remontées des fédérations sur ce sujet.

2.8. Antécédents en matière de suivi-évaluation, programmation de l’action

Dans le cadre du projet LEPP, un dispositif de suivi est mis en place avec les fédérations partenaires afin d’assurer un pilotage régulier des activités et du budget. Des outils de reporting sont utilisés sur une base trimestrielle et permettent

de faire remonter des informations relatives au suivi opérationnel et financier du projet (avancement des actions, suivi des indicateurs, éléments budgétaires).

Ce reporting s'inscrit dans une démarche plus large de mesure des effets, coconstruite avec les fédérations lors de la phase 1 du projet et poursuivie dans le cadre de la phase 2. Cette démarche s'est révélée structurante pour le projet et certains des outils ont été révisés en phase 2. Elle repose sur un ensemble d'outils et sur une méthodologie précisant les rôles respectifs de l'Association nationale et des fédérations dans la collecte, la centralisation et l'analyse des données. Elle constitue aujourd'hui un appui important pour le suivi du projet et pour les travaux d'évaluation.

Dans le cadre du projet LEPP #2, cette démarche de suivi-évaluation est déployée auprès des nouvelles fédérations partenaires. Des temps spécifiques ont été proposés dès la tranche 1 afin d'en faciliter l'appropriation, avec l'appui des fédérations référentes. Sur cette première période, le suivi s'est appuyé prioritairement sur les méthodes de calcul et les indicateurs définis lors de la phase 1 du projet, ainsi que sur les informations issues du reporting trimestriel des fédérations. La collecte des données à partir des outils dédiés (notamment les questionnaires renseignés lors des activités) a démarré en année 3, afin de consolider et de vérifier les éléments de calcul et d'analyse. Elle s'effectue désormais au fil de l'eau à partir des activités menées sur les territoires et est complétée par les données issues du reporting trimestriel.

Le dispositif permet également de disposer de données ventilées selon le genre et l'âge des bénéficiaires, susceptibles de faire l'objet d'analyses spécifiques.

2.9. Prise en compte du genre et des approches transversales dans le projet

Le projet LEPP#2 intègre de manière transversale les enjeux d'égalité et de participation, en cohérence avec les valeurs et les orientations du Secours populaire français.

La prise en compte du genre traverse l'ensemble des actions menées : une attention particulière est portée à la participation équilibrée des femmes et des hommes, à la non-genrification des activités proposées et à l'analyse différenciée des effets du projet. Le dispositif de suivi permet notamment de disposer de données ventilées par genre et par âge, afin d'enrichir l'analyse des dynamiques d'engagement et des parcours d'émancipation.

Les enfants et les jeunes sont considérées comme acteurs à part entière du projet et porteurs de la démarche d'ECSI. S'appuyant sur les principes de l'éducation populaire, sur son mouvement d'enfants Copain du Monde et l'animation de son réseau jeunes, le projet favorise la co-construction des actions, la prise de parole et l'engagement, en lien avec leurs préoccupations et leurs espaces de vie.

Par ailleurs, la **sensibilisation aux enjeux environnementaux et climatiques** constitue un fil rouge du projet, en lien avec les Objectifs de développement durable et les préoccupations largement exprimées par les personnes, notamment les plus jeunes. Les actions menées par les fédérations (ateliers, fresques du climat, sensibilisations aux enjeux de l'eau, etc.) s'inscrivent dans une continuité avec la phase 1 et sont renforcées par les échanges avec les partenaires internationaux du SPF, permettant de travailler les résonances entre dynamiques locales et globales.

Enfin, le projet s'appuie sur **les personnes migrantes et réfugiées** non seulement comme bénéficiaires des actions, mais aussi comme vectrices de sensibilisation, en valorisant leurs parcours et leurs capacités de témoignage pour éclairer les résonances entre enjeux locaux et globaux. Une attention est portée à la levée des freins à leur participation, notamment linguistiques, dans une logique de lutte contre les discriminations et de promotion du vivre-ensemble.

2.10. Budget et plan de financement

TOTAL DES DEPENSES en euros	
Immobilier, équipements techniques et mobilier	- €
Achats et services extérieurs	57 900 €
Frais de services, d'études et de prestations externes	103 400 €
Frais de voyages, de déplacements et de mission	257 530 €
Activités non ventilables	- €
Ressources Humaines	756 489 €
Fonds redistributifs	- €
C-Total coûts directs (A+B)	1 175 319 €
D-Coûts indirects	164 545 €
TOTAL GENERAL (C+D)	1 339 864 €

TOTAL DES RECETTES en euros	
Contribution AFD et des Ministères français	600 000 €
Ressources d'origine privée	713 464 €
Ressources d'origine publique française et internationale	26 400 €
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	1 339 864 €

II. L'ÉVALUATION

1. Justification de l'évaluation

1.1. Origine de la demande

La deuxième phase du projet LEPP prendra fin en décembre 2026. Une évaluation externe a été prévue dès la conception du projet afin d'analyser de manière indépendante les résultats atteints et les effets produits par sa mise en œuvre.

Cette évaluation devra notamment permettre de mesurer les effets du projet :

- Sur les personnes en situation de pauvreté ou de précarité, en particulier en ce qui concerne leur émancipation, à travers les dynamiques de sensibilisation et de participation aux actions d'ECSI.
- Sur le mouvement du Secours populaire français, en analysant le changement d'échelle de la démarche, son appropriation par les fédérations et sa diffusion en interne.

1.2. Attentes et objectifs pour le SPF

Le projet LEPP prendra fin dans sa forme actuelle et avec le soutien financier de l'AFD en décembre 2026. Pour autant, le Secours populaire français inscrire durablement les actions d'ECSI dans son projet associatif et poursuivre leur développement au-delà de cette échéance.

Au-delà de l'exigence de redevabilité vis-à-vis du bailleur, cette étude répond ainsi à deux enjeux majeurs pour l'association :

1. **La pérennisation des actions d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale** au sein du mouvement du Spf, ainsi que leur poursuite et leur développement, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, dans un contexte de fin de financement AFD.
2. **La mesure de l'utilité sociétale du projet**, en particulier les effets des actions menées sur l'émancipation des personnes et sur le développement de la solidarité internationale au sein du Secours populaire français.

L'évaluation portera également une attention transversale aux modalités de mise en œuvre du projet, aux dynamiques de participation des différents publics (femmes, hommes, enfants et jeunes) ainsi qu'au renforcement des capacités des fédérations partenaires.

2. Objet de l'évaluation

2.1 Délimitation de l'action à évaluer

La mission d'évaluation portera sur la seconde phase du projet LEPP, mise en œuvre sur la période janvier 2024 – décembre 2026. Cette phase constitue la dernière étape du projet dans sa forme actuelle.

L'évaluation finale de la phase 2 du projet LEPP s'inscrit à la fois dans une logique de redevabilité vis-à-vis du bailleur et dans une démarche stratégique portée par le Secours populaire français visant à inscrire durablement l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) au sein de son réseau.

- Dans la continuité de l'évaluation de la phase 1, qui a permis de confirmer la pertinence de l'approche développée, l'évaluation visera prioritairement à **analyser les conditions de mise en œuvre et de changement d'échelle du projet, ainsi que son appropriation par les fédérations**, notamment celles intégrées en phase 2. Une attention particulière sera portée à la capacité du projet à structurer des pratiques pérennes, dans un contexte où le financement dédié est amené à prendre fin.
- Par ailleurs, le Secours populaire français souhaite que cette évaluation permette de **documenter et de valoriser l'utilité sociétale de sa démarche d'ECSI**, en particulier sa contribution à l'émancipation des personnes en situation

de pauvreté ou de précarité, ainsi qu'à leur participation à une citoyenneté active et à une solidarité mondialisée. L'évaluation devra ainsi permettre de montrer ce qu'apporte la démarche aux individus qui y participent et qui la mettent en œuvre, et par extension, ce que ces derniers apportent à la société (à court ou long terme). Elle s'attachera également à valoriser les modes de faire et spécificités de la démarche déployée par le SPF et à montrer comment ces effets sont produits. Un livrable spécifique y sera dédié.

→ Enfin, l'évaluation intervenant dans les derniers mois du projet, une attention particulière sera portée à **l'analyse transversale des enseignements du projet, à leur mise en cohérence, ainsi qu'à leur traduction en recommandations opérationnelles pour la poursuite de la démarche**. L'évaluation devra ainsi permettre de dégager des enseignements opérationnels et stratégiques pour soutenir la poursuite et l'amplification de la démarche au sein du réseau, au-delà du cadre du projet.

Une attention particulière sera portée à la prise en compte des recommandations issues de l'évaluation de la phase 1, ainsi qu'aux effets de leur mise en œuvre sur la qualité, les résultats et le changement d'échelle du projet.

Un travail de capitalisation a d'ores et déjà été engagé dans le cadre du projet (entretiens qualitatifs, production d'un guide ECSI, constitution d'un kit d'outils). L'évaluation pourra s'appuyer sur ces outils existants et les compléter si nécessaire, afin d'en tirer des enseignements stratégiques.

2.2 Postulat fondateur de l'action

La problématique principale à laquelle cherche à répondre ce projet est celle de **l'émancipation des personnes** en situation de pauvreté ou de précarité. Le SPF perçoit l'éducation populaire comme une démarche d'émancipation qui permet à des personnes, et notamment celles en situation de pauvreté ou de précarité, de participer avec d'autres, à la construction d'un projet collectif permettant à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société. A travers le projet LEPP, le Spf défend l'idée que la sensibilisation et l'engagement bénévole des personnes en situation de pauvreté ou de précarité autour de la solidarité internationale (en prenant part à des initiatives solidaires, en mettant à profit leurs connaissances, leurs compétences, etc.) représentent un levier essentiel participant à leur émancipation.

Par ailleurs, acteur de solidarité en France et dans le monde, le SPF s'appuie dans le cadre de ce projet sur la capacité des fédérations partenaires à **articuler enjeu local/enjeu global**. En s'appuyant sur la connaissance de leur propre territoire (département) et des actions et programmes à l'international dans lesquels elles sont engagées, le projet leur permet de connecter les problématiques locales et internationales et, à travers cela, de rendre concrètes et efficaces les possibilités d'engagement des personnes en situation de pauvreté.

2.3 Questions et critères d'évaluation à mobiliser

Afin de répondre aux attentes du SPF, il est demandé à l'évaluateur de répondre aux questions listées ci-dessous et regroupées autour de 4 axes :

- 1) Un premier axe centré sur l'analyse des résultats
- 2) Un deuxième axe centré sur les modalités de mise en œuvre du projet et l'appropriation de la démarche
- 3) Un troisième axe centré sur les effets du projet et l'utilité sociétale de la démarche
- 4) Un quatrième axe portant sur les recommandations pour poursuivre le déploiement de la démarche à l'issue du projet et de son financement

Axe 1 — Analyse des résultats et évolution du projet

⇒ *Comment la phase 2 du projet LEPP a-t-elle permis d'atteindre les objectifs fixés et de faire évoluer les actions d'ECSI en termes de qualité, d'ampleur et de diffusion au sein du mouvement du Secours populaire français ?*

▪ **Dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus de la phase 2 ont-ils été atteints ?**

Quels résultats ont été atteints au regard des trois objectifs spécifiques du projet (sensibilisation, participation/engagement, diffusion) ? Quels types de publics ont été touchés et engagés (adultes, enfants, jeunes) ? Quels écarts peut-on observer entre résultats attendus et résultats observés, et comment ces écarts s'expliquent-ils ?

- **Comment le changement d'échelle s'est-il opéré et avec quels effets dans les départements ?**
Comment le passage à l'échelle entre la phase 1 et la phase 2 s'est-il traduit concrètement dans les fédérations ? Quels leviers et méthodes ont été les plus utiles pour concrétiser ce changement d'échelle ? Les fédérations nouvellement impliquées ont-elles été en capacité d'initier et de déployer des actions d'ECSI ? Observe-t-on des différences notables entre les fédérations issues de la phase 1 et les fédérations entrantes ? Dans quelle mesure la démarche s'est-elle diffusée jusqu'au niveau comités/antennes ? Dans quelle mesure tend-t-elle à se diffuser au-delà des seules fédérations du projet ?
- **Dans quelle mesure la qualité des actions menées a-t-elle évolué entre les phases 1 et 2 ?**
Observe-t-on des évolutions concernant la qualité des actions de sensibilisation et d'engagement ? Les actions mises en œuvre ont-elles permis de mieux accompagner l'engagement des personnes aidées ? Quels ajustements, issus de l'évaluation de la phase 1, ont été réalisés par les fédérations et avec quels effets ?
- **Comment les recommandations issues de l'évaluation de la phase 1 ont-elles été prises en compte et qu'ont-elles produit ?**
Dans quelle mesure les principales recommandations ont-elles été intégrées dans la mise en œuvre de la phase 2 ? Quelles évolutions peut-on observer entre les deux phases en lien avec ces dernières ? Quelles recommandations ont produit les effets les plus significatifs ? Certaines sont-elles restées partiellement ou non mises en œuvre et pour quelles raisons ? Ces évolutions ont-elles eues des effets sur la qualité des actions, l'appropriation de la démarche et le changement d'échelle du projet ?

Axe 2 — Modalités de mise en œuvre, efficience et appropriation

⇒ *Comment l'organisation du projet, les modalités d'animation et les outils déployés ont-ils soutenu l'appropriation de la démarche ECSI, les apprentissages des acteurs et la transmission des savoir-faire au sein du réseau ?*

- **Dans quelle mesure les outils et méthodes développés ont-ils soutenu les apprentissages des fédérations et des bénévoles ?**
Comment les outils et méthodes ont-ils été perçus et utilisés par les animateurs et animatrices du projet en fédération, notamment dans les fédérations entrantes ? Quels apprentissages concrets les animateurs et animatrices ont-ils tirés de leur utilisation ? Les outils partagés ont-ils facilité l'autonomie dans la conception et l'animation d'actions d'ECSI ? Les outils ont-ils été transmis à l'intérieur des fédérations pour maintenir le niveau d'expertise dans les structures lorsque les personnes changent ?
- **En quoi les modalités d'animation et d'accompagnement ont-elles contribué à la transmission des savoirs et des pratiques ?**
Comment se sont articulés et complétés les rôles de l'Association nationale et des fédérations référentes dans l'accompagnement des fédérations entrantes ? En quoi les démarches de pair-à-pair ont-elles facilité l'appropriation de la démarche par les fédérations entrantes et la transmission de compétences ? Quels effets ont eu les différents temps d'animation du projet (journées LEPP, pauses-café, formations, espace participatif) sur les pratiques des acteurs ? Dans quelle mesure les fédérations référentes ont-elles changé de posture vis-à-vis du réseau, allant au-delà de la participation et de l'apprentissage pour contribuer et partager des expériences ? Dans quelles mesures ces outils et méthodes d'animation pourraient être essaimables sur d'autres actions de solidarité (accès à la culture, aux vacances, au sport, aux soins et à la prévention santé...) dans une démarche de changement d'échelle ?
- **Comment la démarche d'ECSI a-t-elle été appropriée par le réseau du Secours populaire français ?**
Les fédérations parties prenantes du projet se sentent-elles aujourd'hui en capacité de mener des actions d'ECSI de manière autonome ? Comment la démarche a-t-elle circulé au sein des équipes bénévoles, au niveau des fédérations, des comités et des antennes ? Dans quelle mesure les fédérations et les bénévoles ont-ils progressivement trouvé des manières de parler d'ECSI en interne, de rendre la démarche plus accessible et de susciter l'engagement de nouveaux bénévoles au cours du projet ? Quels freins et leviers à l'appropriation peuvent être identifiés à différents niveaux du réseau ?

- **Dans quelle mesure les partenariats extérieurs (locaux, nationaux et internationaux) contribuent-ils à l'enrichissement de la démarche d'ECSI ?**

De façon générale, quelles ont été les plus-values des partenaires extérieurs au Spf sur les actions menées ? Est-il possible de faire un lien entre la nature d'un partenaire, l'action réalisée, et les impacts qualitatifs et quantitatifs de l'action ? En quoi les échanges avec les partenaires internationaux et d'Outre-mer ont-ils nourri la démarche d'ECSI, notamment en matière de partage de pratiques, de regards croisés et de mise en perspective des enjeux locaux et globaux ? Dans quelle mesure ces échanges ont-ils été mobilisés concrètement par les fédérations dans les actions menées sur leurs territoires ?

Axe 3 — Utilité sociétale et effets de la démarche d'ECSI

⇒ *Quels effets la démarche d'ECSI portée par le projet LEPP a-t-elle produit au-delà des résultats immédiats du projet, notamment en termes d'émancipation, de vivre ensemble, de compétences développées et de transformation des représentations ?*

- **En quoi le projet a-t-il contribué à l'émancipation des personnes accompagnées ?**

Quels effets les personnes identifient-elles sur leur pouvoir d'agir, leur confiance, leur posture et leur capacité d'engagement ? Certaines se sont-elles impliquées dans les instances locales du Spf et/ou ont pris des responsabilités au sein du mouvement ou d'autres associations ? L'engagement des personnes a-t-il pu avoir un effet sur leurs relations familiales, globalement leurs relations sociales ? Observe-t-on des effets différenciés selon les publics (adultes (femmes/hommes), enfants, jeunes) ? Le projet a-t-il permis aux personnes accompagnées de dépasser certaines formes d'autolimitation ? Comment la participation aux actions d'ECSI a-t-elle influencé leur rapport à leur capacité d'agir, à leur légitimité à prendre la parole et à occuper une place active dans l'action collective ? Observe-t-on des changements durables dans les trajectoires individuelles (engagement associatif, citoyen, ...) ? Le projet a-t-il aidé les personnes accompagnées à surmonter certaines de leurs propres limites ? Quels facteurs du projet LEPP ont le plus contribué à développer cette émancipation

- **Quelles compétences ont été mises en lumière et/ou développées et dans quelle mesure sont-elles transférables ?**

Quelles compétences sociales, citoyennes ou organisationnelles ont été développées dans le cadre du projet ? Dans quelle mesure ces compétences sont-elles mobilisées dans d'autres sphères de la vie (personnelle, sociale, professionnelle) ? Comment ces compétences contribuent-elles aux trajectoires d'émancipation des personnes ?

- **Comment le projet a-t-il fait évoluer les pratiques et les représentations ?**

En quoi les pratiques des bénévoles et des fédérations ont-elles évolué ?

Les personnes aidées ont-elles participé au déploiement de la démarche au sein de l'association ?

Quelle place a été accordée à la parole et à l'action des personnes accompagnées dans les actions d'ECSI ? Le projet a-t-il permis de déconstruire certains stéréotypes ou préjugés ? Si oui, lesquels et comment ? Dans quelle mesure l'évolution du regard porté sur les personnes en situation de pauvreté ou de précarité s'accompagne-t-elle de changements observables dans leurs postures, leurs comportements ou leurs formes d'engagement ?

- **Quelle est la valeur ajoutée de la spécificité de la démarche d'ECSI développée par le SPF ?**

Quelles sont les spécificités de la démarche d'ECSI mise en œuvre par le SPF par rapport aux autres actions de solidarités proposées au sein du réseau, qui visent toutes l'émancipation des personnes aidées ? En quoi cette approche se distingue-t-elle d'autres démarches d'ECSI ou d'éducation populaire existantes ? Comment contribue-t-elle à des enjeux sociétaux plus larges (citoyenneté, solidarité internationale, cohésion sociale... ? Quels effets ou formes de rayonnement peut-on identifier au-delà du réseau du SPF ?

Axe 4 — Pérennisation, capitalisation et perspectives post-financement AFD

⇒ *Dans quelles conditions la démarche ECSI portée par le projet LEPP peut-elle être poursuivie, structurée et diffusée durablement au sein du Secours populaire français après la fin du financement AFD (2026) ?*

- **Dans quelle mesure les dynamiques engagées sont-elles aujourd’hui pérennes ?**
Les fédérations partenaires du projet sont-elles en capacité de poursuivre des actions d’ECSI en autonomie ? Dans quelle mesure les pratiques développées sont-elles intégrées au fonctionnement courant des structures ? Quels facteurs favorisent ou fragilisent la durabilité de la démarche ? Quels leviers existants avant le projet pourraient ressortir renforcés pour poursuivre la démarche d’ECSI au Spf (Village copain du monde, Solidarité internationale et dans les territoires ultramarins, Chasses aux Œufs...) ?
- **Quelles conditions sont nécessaires pour poursuivre et amplifier le changement d’échelle ?**
Quels leviers permettraient de maintenir ou d’améliorer la qualité des actions dans la durée ? Quelles conditions seraient nécessaires pour élargir la démarche à d’autres fédérations ? Comment améliorer la diffusion de la démarche à l’ensemble du réseau (comités, antennes) ? Quelles modalités d’animation pourraient être mises en place par l’AN pour assurer le maintien de la dynamique engagée, au regard des ressources humaines pouvant être mobilisées ? Quelles complémentarités penser entre l’AN et les fédérations référentes ? Dans quelle mesure la dynamique impulsée par le projet LEPP peut-elle être mobilisée pour renforcer la stratégie de développement de l’action internationale du SPF ? Et comment le développement de la solidarité internationale peut-il constituer un levier pour le déploiement de la démarche d’ECSI au sein du réseau SPF ?
- **Quels apprentissages du projet doivent être capitalisés et transmis ?**
Quels savoirs, savoir-faire et pratiques ont émergé au cours des phases 1 et 2 du projet ? Quels éléments apparaissent transférables à d’autres territoires ou contextes ? Les formes de capitalisation réalisées entre les 2 phases ont-elles été utiles ? Ont-elles servi l’appropriation de la démarche par les fédérations et leur capacité de mise en œuvre de l’ECSI ? Quels leviers ont favorisé leur diffusion et leur appropriation par les fédérations. Les outils développés en phases 2 semblent-ils suffisants pour porter la diffusion de la démarche à l’ensemble du réseau ?
- **Quelles recommandations stratégiques et opérationnelles pour la suite de la démarche ?**
Quelles orientations peuvent être proposées pour poursuivre et amplifier l’ECSI au sein du SPF ? Quelles évolutions des modalités d’intervention seraient à envisager ? Dans quelle mesure le renforcement des échanges entre fédérations du SPF et leurs partenaires internationaux et des territoires Ultramarins autour des questions de mobilisation et de mise en mouvement des personnes accompagnées pourrait-il constituer un levier structurant pour la poursuite et le développement de la démarche d’ECSI dans les années à venir ? Quels partenariats non encore activés lors des phases 1 et 2 serait-il intéressant de développer pour enrichir le projet (au niveau national et/ou local) ?

Il est demandé aux consultants, dans leur offre de service, de formuler et d’organiser l’objet, les axes de réflexion et les questionnements qu’ils proposent de traiter dans l’évaluation à partir des éléments ci-dessus, en fonction de leur compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l’évaluation, qu’ils auront exposés par ailleurs. Dans leur offre de service, la consultance pourra réorganiser, hiérarchiser l’objet, les axes de travail et les questionnements proposés pour l’évaluation, et les enrichir de nouveaux éléments s’ils le jugent nécessaire par rapport aux enjeux de l’évaluation.

3. Méthodologie

3.1 Pour la mission

Le Secours Populaire Français souhaite vivement que la méthodologie proposée par la consultance soit participative, tout en tenant compte des capacités d’implication des fédérations et du temps qu’elles pourront y consacrer. Cette dernière devra s’articuler autour de trois phases :

- **Préparation et cadrage de l'évaluation**

Ce temps de travail, entre la consultance et le SPF consistera à préciser les objectifs de l'évaluation et sa méthodologie. Cette étape permettra de cadrer le déroulement de l'évaluation, à partir des termes de référence et de l'offre retenue. Suite à la transmission des documents utiles à la consultance par le SPF, une réunion de cadrage aura lieu fin juin 2026 en présentiel dans les locaux temporaires du SPF (6-18 av. Léon Gaumont, 93100 Montreuil). Cette réunion permettra de discuter puis de valider (à distance après la réunion) une note de cadrage préparée par la consultance en amont de la réunion sur ces bases. Cette note de cadrage précisera les objectifs, l'objet (axes de questions évaluatives), la méthodologie (démarches et outils de collecte et d'analyse de données, acteurs à rencontrer, restitution...) et le calendrier de l'étude.

- **Analyse documentaire**

La consultance prendra connaissance de la documentation mise à disposition par le Secours populaire français : document du projet, rapports d'activité, supports produits tout au long du projet, évaluation de la phase 1. La lecture de ces documents lui permettra ainsi de saisir rapidement les antécédents, le contexte du projet actuel et les résultats déjà mesurés.

- **Enquête terrain (missions en France hexagonale) et collecte des données**

La méthodologie sera à proposer dans l'offre de consultance. Néanmoins, l'étude devra en partie s'appuyer sur des enquêtes et entretiens auprès de l'ensemble des parties-prenantes du projet :

- Personnes en situation de pauvreté ou de précarité ayant participé à des actions de sensibilisation et/ou s'étant engagées aux côtés du SPF (adultes, jeunes et enfants) ;
- Bénévoles/salariés impliqués dans les différentes structures du SPF (antennes, comités, fédérations) et agissant dans différents domaines d'action impactés par le projet (aide alimentaire, PASS, organisation de la JOV, animation du mouvement copain du Monde, ateliers FLE, etc.) ;
- animateurs du projet (bénévoles et salariés) au niveau des fédérations et de l'Association nationale ;
- Membres des instances à différents échelons (national, départemental, local) ;

Les entretiens pourront être organisés de préférence en présentiel mais aussi à distance. Lors des entretiens et pour la constitution d'éventuels focus groupes, la consultance veillera à instaurer un climat de confiance favorisant une prise de parole libre de toutes et tous. Elle permettra l'expression de tous en veillant à adapter ses questions pour rendre son approche accessible et compréhensible par tous. Un appui pourra être apporté par le SPF en matière d'interprétariat si nécessaire.

La mission prévoira une dizaine de terrains d'enquête comprenant des fédérations impliquées dès la phase 1, et d'autres impliquées depuis le début de la phase 2. Il sera recherché une représentativité des divers degrés d'implications de ces dernières dans le projet, d'appropriation de la démarche d'ECSI et du type d'activités menées. Le cas échéant, ces entretiens pourront s'organiser en partie à distance en visioconférence. Si l'agenda le permet, il sera également possible de prendre appui sur des temps collectifs prévus dans le projet (Journées LEPP, etc.).

3.2 Pour les restitutions et livrables attendus

- **Livrables**

Plusieurs livrables spécifiques sont attendus sur cette mission d'évaluation :

- Un **rapport d'évaluation global**, qui intégrera l'ensemble des éléments d'analyse du projet conduit et des recommandations pour le déploiement et l'animation de la démarche d'ECSI au sein du SPF à l'issue du projet LEPP#2 et la fin du financement AFD. Il est attendu qu'une attention particulière soit portée à cette dernière partie, qui pourra, au-delà des recommandations exprimées, proposer des formes visuelles (schémas, carte mentale ...) les synthétisant.
- Une **synthèse du rapport d'évaluation (4 à 10 pages), davantage pédagogique**, qui mettra en lumière les résultats du projet pour diffusion dans le réseau du SPF. Cette dernière sera construite dans un souci de partage des principaux apprentissages de l'étude avec le réseau de bénévoles du SPF. Cette synthèse constituera à la fois une vitrine interne et externe de la démarche, elle sera utilisée pour faire vivre les résultats de l'évaluation au niveau local. Il est demandé au consultant d'inclure dans sa proposition la mise en forme de cette synthèse en utilisant la charte graphique du Spf.

- Un **livrable spécifique permettant de valoriser l'utilité sociétale de la démarche d'ECSI du SPF**. Cet outil devra permettre de :
 - montrer ce qu'apporte la démarche d'ECSI telle que portée par le SPF aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité qui y participent, et par extension, ce que ces dernières apportent à la société, le cas échéant aux acteurs et partenaires extérieurs au Spf (autres associations, collectivités, acteurs institutionnels...);
 - valoriser la spécificité de la démarche et exposer comment ces effets sont produits.

Cet outil sera pensé comme un outil d'animation du réseau (AN/FD et FD/comités) permettant de fédérer autour de la démarche et de convaincre encore davantage. Il devra donc être adapté à un public bénévole. Ici encore, il est demandé au consultant d'inclure dans sa proposition la mise en forme de cette synthèse en utilisant la charte graphique du Spf.

- **Restitutions**

Il est demandé à la consultance de prévoir dans sa proposition une restitution mi-parcours « à chaud » avec le Copil de l'évaluation, possiblement à distance, dans le courant du dernier trimestre 2026. Des échanges réguliers avec l'équipe en charge du suivi de l'étude sera par ailleurs à prévoir tout au long de l'étude afin d'assurer un échange continue durant la réalisation de cette dernière.

Il est attendu que la consultance présente un rapport provisoire d'évaluation début janvier 2027 pour une restitution de l'étude auprès du Copil, ainsi que les grandes lignes de ce qui composera le livrable de valorisation de l'utilité sociétale. Les membres du Copil lui feront un retour sur ce rapport provisoire.

Le rapport final d'évaluation et sa synthèse seront finalisés pour mi-février 2027. Il sera validé par le COPIL de l'évaluation.

Le livrable de valorisation de l'utilité sociétale de la démarche d'ECSI du SPF sera finalisé pour mi-mars 2027. Il sera discuté préalablement avec les membres du Copil et fera l'objet d'une validation par ce dernier. Il fera par ailleurs l'objet d'une traduction en anglais et en espagnol dans l'optique d'une large diffusion. Cette traduction en anglais et en espagnol devra être incluse dans la proposition de la consultance (le document sera validé par le Spf afin de vérifier que la sémantique utilisée correspond bien à celle de l'association).

A noter que dans l'offre budgétaire sont inclus les traductions en anglais et en espagnol du livrable de la valorisation de l'utilité sociétale et la mise en forme de la synthèse. Le SPF étudiera en priorité les offres répondant à la fois l'étude d'évaluation et à ces traductions. Toutefois, cette partie n'est pas rédhibitoire et le SPF pourra le cas échéant proposer directement un prestataire.

Un atelier de restitution sera organisé au début du 2^{ème} trimestre 2027 avec les fédérations pilotes du projet LEPP. Les résultats de l'étude seront ensuite présentés lors du séminaire de fin de projet (restitution élargie aux acteurs de l'ECSI) dans le courant du 2^{ème} trimestre 2027. La participation active de la consultance est attendue pour ces 2 temps de partage des résultats.

3.3 Rôle du SPF et de ses partenaires

Un comité de pilotage de l'évaluation, respectant la parité, sera mis en place dans le cadre de cette évaluation.

Il se composera :

- de membres de l'association nationale du SPF
- de membres des instances nationales
- de représentants de fédérations partenaires du projet

Le COPIL de l'évaluation appuiera la consultance dans l'identification et le choix des personnes à interviewer. Il se positionnera en personne ressource. Le SPF et ses partenaires mettront tout en œuvre pour faciliter la mission des consultants.

En tenant compte des éléments ci-dessus, il est demandé aux consultants, dans leur offre de service, de commenter les éléments méthodologiques proposés ci-dessus, et de faire des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie qu'ils se proposent de mettre en œuvre (étapes de l'évaluation, acteurs consultés, nombre de missions sur le terrain dans le cadre de l'évaluation, réunions et restitutions, méthodologie et outils de collecte / traitement d'informations, documents produits, articulation avec le COPIL de l'évaluation et le SPF). La consultance proposera également, dans son offre de services, la répartition du nombre de jours de travail aux différentes phases de l'étude et entre chef de mission, consultants associés dans le cas d'une équipe de consultance.

4. Moyens

4.1 Humains : expertise recherchée

Au regard des questions évaluatives exposées, l'expertise recherchée est la suivante :

- Expérience significative en évaluation de projets et programmes d'Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) ou d'éducation populaire
- Bonne connaissance des principes de l'éducation populaire, des dynamiques d'émancipation, du renforcement du pouvoir d'agir, de la notion d'utilité sociétale
- Connaissance du monde associatif, notamment agissant dans le secteur de la pauvreté/précarité
- Connaissance du fonctionnement d'une tête de réseau d'un mouvement décentralisé (articulation Association nationale / fédérations départementale / comités locaux) ;

4.2 Financiers

Etude d'évaluation

Le montant total de l'étude, tous frais inclus, s'élèvera à 45 000€ TTC maximum. Il comprend :

- Les honoraires j/H du/de la consultance
- Les frais de déplacements de la consultance pour se rendre dans les départements auprès des fédérations départementales SPF ;
- Les déplacements en France pour les réunions prévues à Paris (perdiem et frais de transport)
- Un forfait pour d'éventuels frais divers et les frais de communication de la consultance ;
- La participation de la consultance aux temps de restitution de l'évaluation

Il est demandé aux consultants de faire dans leur offre une proposition budgétaire détaillée TTC, en tenant compte de ces éléments.

5. Conditions de remise des offres

Le présent document est rédigé pour décrire les besoins du Secours populaire français (SPF) et sert au SOUMISSIONNAIRE à formaliser sa réponse dans le cadre d'une consultation.

Ce document n'engage en aucun cas le SPF à retenir tout ou partie de l'offre du SOUMISSIONNAIRE ou à rembourser ou indemniser ce dernier sur quelque fondement que ce soit. Dès lors, et à tout moment (avant la date limite de remise des offres, après la remise de l'offre, après le dépouillement), le SPF se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou d'annuler la présente consultation, pour quelque raison que ce soit, sans avoir à motiver cette décision. Le SPF préviendra le SOUMISSIONNAIRE par lettre ou mail de cette décision.

Règles générales

Coûts liés à la consultation

Le SOUMISSIONNAIRE qui répond à la consultation le fait à titre d'action commerciale. Il renonce, du simple fait d'y répondre et quelle que soit la suite donnée par le SPF à ses réponses, à toute forme de rémunération pour les peines et soins nécessités par ses réponses ou pour les études, conseils, remises de documents (sans que cette liste soit limitative) effectués pour le SPF lors des contacts qui feront éventuellement suite à ses réponses.

Absence d'engagements du SPF - Jugement des offres

Le SPF ne s'engage pas à donner une suite quelconque aux propositions reçues en réponse à la présente consultation.

Les propositions seront évaluées après analyse et comparaison des réponses sur les points de vue technique, commercial, contractuel, méthodes et qualité.

Le SPF pourra à son initiative terminer la procédure de sélection par une négociation de gré à gré avec un ou plusieurs Soumissionnaires.

Lorsque le SPF aura effectué son choix, une communication sera adressée au SOUMISSIONNAIRE retenu ; les SOUMISSIONNAIRES non sélectionnés seront informés. Le SPF ne sera en aucun cas tenu d'expliquer ni de justifier ses décisions ou ses choix consécutifs à la présente consultation.

Engagement de confidentialité et propriété des réponses

Le SOUMISSIONNAIRE s'engage à garder confidentiel et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations transmises par le SPF ou auxquelles il aura accès à l'exécution de la présente consultation.

Le SOUMISSIONNAIRE prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations. Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles.

Le SOUMISSIONNAIRE s'engage à ne communiquer lesdites informations qu'aux membres de son personnel appelés à en prendre connaissance et à les utiliser dans le cadre de la constitution de la réponse. Toutefois, le soumissionnaire pourra communiquer les informations à ses sous-traitants qui pourraient avoir à participer au projet mentionné dans le présent cahier des charges et ce, après accord préalable, écrit et exprès du SPF.

Le SOUMISSIONNAIRE s'engage à prendre toutes les dispositions pour que ses employés et sous-traitants traitent lesdites informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation précédentes.

Les informations obtenues par le SOUMISSIONNAIRE ne pourront être utilisées que pour l'exécution de l'objet du présent cahier des charges. Toute autre utilisation sera soumise à l'autorisation préalable et écrite du SPF.

Les documents remis par le SOUMISSIONNAIRE à l'occasion de cette consultation seront et demeureront la propriété du SPF.

6. Calendrier de la Consultation et de réalisation de l'évaluation

Le calendrier de réalisation de l'évaluation est le suivant :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 5 juin 2026 | ➤ Date limite d'envoi des questions et demandes d'information uniquement par mail à anne.brisard@secourspopulaire.fr et guillaume.robin@secourspopulaire.fr |
| 14 juin 2026 minuit | ➤ Date limite de réception des offres uniquement par mail à anne.brisard@secourspopulaire.fr et guillaume.robin@secourspopulaire.fr |
| Du 15 au 19 juin 2026 | ➤ Analyse des offres par SPF à l'aide d'une grille d'analyse des offres – Sélection de la Short List, Information aux soumissionnaires. |
| Du 22 au 26 juin 2026 | ➤ 23 juin : Soutenances des offres des prestataires en Short List dans les locaux My 18 Avenue Léon Gaumont 75020 Paris
➤ Sélection du Prestataire |
| Du 29 au 3 juillet 2026 | ➤ Réunion de brief du SPF avec la consultance - COPIL#1
➤ Contractualisation entre SPF – consultance |
| Du 6 au 10 juillet 2026 | ➤ Présentation de la note de cadrage élaborée par la consultance
➤ Lancement de l'étude |
| Du 29 juin au 10 juillet 2026 | ➤ Transmission de la documentation par le Spf |
| Du 13 juillet au 31 août 2026 | ➤ Analyse documentaire |
| Du 31 août à fin décembre 2026 | ➤ Mission d'évaluation : déplacements en France, enquêtes, interviews sur le terrain |
| Décembre 2026 | ➤ Première restitution à chaud / debrief du Copil |
| De janvier au 12 février 2027 | ➤ Réalisation et validation des livrables rapport d'évaluation et synthèse |
| Du 15 février au 12 mars 2027 | ➤ Réalisation et validation du livrable rapport sur l'utilité sociétale |
| Du 15 au 19 mars 2027 | ➤ Retours commentés du Copil |
| 2^{ème} trimestre 2027 | ➤ Finalisation du rapport final + synthèse de l'étude
➤ Présentation des résultats lors du séminaire de fin de projet |

7. Modalités de candidature

Le soumissionnaire s'engage en réponse à ce présent dossier de consultation à communiquer les documents suivants :

- Attestation sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire est en règle avec l'URSSAF et les impôts. Les originaux ne seront à fournir par les titulaires qu'après leur sélection.
- Attestation sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire n'emploie pas de personnel clandestin.
- Déclaration indiquant le chiffre d'affaires du soumissionnaire, durant les 3 dernières années.
- Déclaration du soumissionnaire indiquant qu'il n'est pas en liquidation judiciaire.

A l'issue de la sélection et avant la passation du contrat, pour le soumissionnaire retenu ces documents seront contrôlés.

Le Soumissionnaire enverra son offre à l'adresse : anne.brisard@secourspopulaire.fr (copie à guillaume.robin@secourspopulaire.fr) au plus tard le 14 juin 2026 à minuit.

Le dossier d'offre contiendra :

- une offre technique répondant aux présents TDR et détaillant la méthodologie proposée ;
- une offre financière détaillée, incluant le nombre de journées envisagées et leur coût individuel HT et TTC ;
- le ou les CVs détaillés de la consultance ;
- le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, (cf. Annexe 2).

III. ANNEXES

Annexe 1 -	Note de transparence	p. 26
Annexe 2 -	Déclaration d'intégrité	p. 29

Les documents listés ci-dessous constituent des annexes complémentaires au présent document et seront transmis aux répondants ayant confirmé leur intérêt. Ils constituent la revue documentaire du projet.

Annexe 3 -	NIONG du projet LEPP#2
Annexe 4 -	Rapport intermédiaire LEPP#2
Annexe 5 -	Evaluation du projet LEPP#1
Annexe 6 -	Infographie – process mesure des effets

ANNEXE 1

Note de transparence

Nom de l'association	Secours populaire français - SPF
Site internet	www.secourspopulaire.fr
Nom du projet/programme – Libellé court :	LEPP#2
Nom du projet/programme– Libellé long :	L'ECSI, un levier d'émancipation pour les personnes en situation de pauvreté ou de précarité #2
Lieu d'intervention	France et plus spécifiquement les départements suivants : Ain, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Calvados, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Indre-et-Loire, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Sarthe, Seine-et-Marne, Tarn, Haute-Vienne, Essonne.
Type de projet/programme	Projet ECSI
Numéro de la phase si récurrence	Phase 2
Thématique(s) principale(s)	Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pauvreté et précarité, enfance, jeunesse, renforcement des capacités des partenaires en ECSI.
Principaux partenaires du projet/programme	20 fédérations départementales du SPF, les organisations de la société civile des territoires ultra-marins dans lesquels le SPF soutient des actions, les principaux réseaux nationaux et locaux de l'ECSI, de l'éducation populaire et de l'aide sociale institutionnelle, les collectivités locales, réseaux régionaux multi-acteurs, les organisations de la société civile des pays dans lesquels le SPF soutient des actions
Si projet/programme porté en consortium – membres impliqués	/
Objectifs	<p>Objectif global : Amplifier l'émancipation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité</p> <p>Objectif(s) spécifique(s) :</p> <p>OS1 : Améliorer la qualité de la sensibilisation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité aux enjeux de la SI et aux ODD, et en sensibiliser de nouvelles.</p> <p>OS 2 : Améliorer la qualité de la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité à la construction d'une solidarité populaire mondialisée et en accompagner de nouvelles.</p> <p>OS3 : Accompagner le changement d'échelle de la démarche en interne et favoriser sa diffusion en externe.</p>

Présentation du projet/programme :

Phase 2 d'un projet initié en 2020, celui-ci vise à sensibiliser à la citoyenneté et à la solidarité internationale des personnes en situation de pauvreté ou de précarité – public peu destinataire d'actions d'ECSI. Dans une démarche d'éducation populaire, le SPF développera également des actions leur permettant de s'engager bénévolement. Prendre part à des initiatives solidaires, mettre à profit leurs connaissances, leurs compétences etc. représentent un levier essentiel participant à leur émancipation. Cette nouvelle phase sera mise en œuvre dans 20 départements français (dont 11 nouveaux) et touchera 80 000 personnes en situation de pauvreté et de précarité. A l'issue des 3 ans du projet, 64 000 personnes auront été sensibilisées et 3 200 personnes se seront engagées bénévolement. A l'issue d'une 3^e phase de projet (9 ans), au moins 70% des personnes bénéficiaires du projet se sentiront en capacité d'agir sur l'environnement mondialisé dans lequel elles vivent.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :

Améliorer la qualité de la sensibilisation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité aux enjeux de la SI et aux ODD, et en sensibiliser de nouvelles.

Principaux enjeux : Améliorer la qualité des actions de sensibilisation entreprises, dans une démarche de changement d'échelle.

Principaux résultats attendus : 11 nouvelles fédérations départementales du SPF participent au projet et un transfert de compétences des fédérations engagées dans le projet depuis 2020 est mis en place / Des actions permettant de sensibiliser les personnes aux enjeux de la solidarité internationale et aux ODD sont mises en place sur les nouveaux territoires et une approche plus qualitative est déployée. Principales activités : Animation d'espaces d'échanges de pratiques / Dans une logique de pair à pair, accompagnement des nouvelles fédérations dans le déploiement du projet sur leurs territoires, par les fédérations référentes / Renforcement des capacités des acteurs du projet / Mise en place d'actions de sensibilisation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité / Expérimentation de nouvelles formes d'actions. Principaux indicateurs de suivi : 4 « Journées LEPP » et au moins 15 « Pauses-café LEPP » sont organisées sur les 3 années / Chaque fédération référente accompagne au moins une fédération « entrante » tout au long des 3 années du projet / 120 personnes sont formées au cours de 14 sessions / 64 000 personnes³ sont sensibilisées.

Principaux indicateurs de résultats : 11 nouveaux territoires départementaux accueillent des actions / les 11 nouvelles fédérations bénéficient du transfert de compétences des fédérations de la phase 1 et renforcent leurs capacités / à l'issue des 3 années, 100% des 20 fédérations déploient sur leurs territoires des actions de sensibilisation des personnes au travers d'approches plus qualitatives.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :

Améliorer la qualité de la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité à la construction d'une solidarité populaire mondialisée et en accompagner de nouvelles.

Principaux enjeux : Améliorer la qualité des actions de participation entreprises, dans une démarche de changement d'échelle Principaux résultats attendus : Le pouvoir d'agir des personnes en situation de pauvreté ou de précarité (adultes) est renforcé / Les publics enfants et jeunes montent en compétences dans le champ de l'engagement solidaire Principales activités : Amplification de l'accompagnement des adultes, des enfants et des jeunes dans leurs démarches d'engagement bénévole / Accompagnements favorisant un engagement plus qualitatif des personnes / Amplification du déploiement d'actions d'ECSI co-construites avec les jeunes sur les territoires du projet / Création et déploiement d'une formation à destination des enfants intégrant un volet SI/ECSI

Principaux indicateurs de suivi : au moins un échange de pair à pair, et 1 atelier autour de la notion d'engagement / 100% des fédérations du projet mettent en place les conditions nécessaires à un accompagnement des personnes vers une mobilisation solidaire plus qualitative / Les 20 fédérations intègrent à leur plan d'action au moins une action permettant d'accompagner les enfants dans leurs engagements bénévoles et au moins une action permettant d'accompagner les jeunes dans leur engagement bénévole / une formation à destination des enfants et un module de formation d'enfants

³ La notion de « personnes » renvoie à une personne aidée par le SPF, c'est-à-dire une personne se trouvant en situation de pauvreté ou de précarité.

animateurs sont créés. Principaux indicateurs de résultats : 1280 personnes adultes s'engagent bénévolement dans le cadre du projet / 1600 enfants et 320 jeunes voient leurs capacités à agir décuplées grâce à leur participation aux activités du projet.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 :

Accompagner le changement d'échelle de la démarche en interne et favoriser sa diffusion en externe

Principaux enjeux : Faire connaître le projet et faire changer les regards concernant les personnes en situation de pauvreté et de précarité.

Principaux résultats attendus : Capitalisation des actions et participation des personnes accompagnées à au déploiement de la démarche dans l'ensemble de l'association / Participation des bénévoles du projet – dont les personnes en situation de pauvreté ou de précarité mises en mouvement - à la valorisation des apprentissages du projet du local à l'international. Principales activités : Création par les fédérations référentes d'un « kit ECSI » permettant de porter la démarche vers tous les échelons du SPF / Organisation de temps d'animation permettant l'appropriation et la diffusion de la démarche dans le réseau / Atelier de capitalisation collective des approches qualitatives / Partage des apprentissages du projet avec les partenaires du monde, d'Europe et d'Outre-mer mais aussi avec des partenaires français (acteurs institutionnels / de l'éducation populaire...) / Partage des apprentissages du projet au niveau local et national. Principaux indicateurs de suivi : Organisation de 3 journées nationales « Education populaire et solidarité internationale » / Un atelier de capitalisation collective organisé / Au moins 3 temps d'échanges sont organisés avec des partenaires du monde, d'Europe et/ou d'Outre-mer / Organisation de rencontres avec au moins une dizaine d'acteurs des champs de l'éducation populaire, de l'ECSI et de l'aide sociale institutionnelle / Organisation d'une table-ronde en fin de projet. Principaux indicateurs de résultats : Un « kit ECSI » à destination des bénévoles est réalisé / Les actions les plus qualitatives sont capitalisées et diffusées à l'ensemble de l'association.

Groupes cibles	<p>Bénéficiaires direct·es : 80 000 personnes en situation de pauvreté et de précarité en France et 226 bénévoles et salariés du SPF formés et sensibilisés sur l'animation d'actions ECSI</p> <p>Bénéficiaires indirect·es : 64 000 personnes de l'entourage des 64 000 bénéficiaires directs sensibilisés à l'ECSI. Les 90 000 bénévoles du SPF ainsi que les partenaires de l'ECSI, de l'éducation populaire, de l'aide sociale institutionnelle et les organisations internationales et de l'Outre-mer du SPF.</p>
-----------------------	--

Durée totale du projet/programme	3 ans
---	--------------

Coût total du projet/programme	1 339 864 €	100 %
Participation de l'AFD sollicitée	600 000 €	45 %

ANNEXE 2

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁴⁴ : _____

Signature : _____

En date du : _____